

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 23 avril 2021

Élections territoriales de 2021 INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter à l'élection des conseillers à l'assemblée de Martinique des 20 et 27 juin 2021, vous devez être inscrit sur les listes électorales avant le 14 mai 2021.

Si vous êtes citoyen français, majeur, que vous jouissez de vos droits civils et politiques, que vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste ou avez déménagé, vous pouvez solliciter votre inscription, soit :

- par internet, en utilisant [le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales](#). Vous devrez joindre à votre demande la version numérisée de votre justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et de votre justificatif de domicile ;
- à la mairie de votre domicile : vous devez fournir un justificatif d'identité et un justificatif de domicile et renseigner le cerfa n°12669 de demande d'inscription (disponible en mairie) ;
- par courrier : en adressant à la mairie de votre domicile le cerfa n°12669 de demande d'inscription dûment complété, un justificatif d'identité et un justificatif de domicile.

L'inscription des jeunes de 18 ans est automatique.

Il est possible de vérifier votre inscription sur les listes électorales et le bureau de vote auquel vous êtes rattaché en vous rendant à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Pour tout renseignement complémentaire, vous êtes invité à vous rapprocher de votre mairie.